

MAIRIE DE CHAUSSENANS
Procès-verbal du conseil municipal du 21/10/2025

Sont présents : Laurent MASSON ; Catherine GAUBERT ; Sonia FAGOT ; Pierre MIDOL ; Roger BRUN ; Pierre MIDOL ; Isabelle LELIARD

Excusés : Valentin TRESY durant la seconde partie du conseil (donne procuration à Laurent MASSON) ; Dominique MONNIER (donne procuration à Catherine GAUBERT)

Secrétaire de séance : Isabelle LELIARD

Ouverture de la séance à 18h30

I. Procès-verbal du conseil municipal du 16/06/2025

Le maire demande si des remarques existent quant au Procès-verbal du précédent conseil municipal. Les conseillers ne formulent aucune observation. Le Procès-verbal du conseil municipal du 16/06/2025 est signé par le maire, Laurent MASSON, et la secrétaire de séance, Isabelle LELIARD.

II. Affouages 2025/2026

Branchages sur les parcelles 1,2,3,5 et 22 :

Les conditions d'accès à ces parcelles sont compliquées en raison de branchages au sol. L'intervention nécessiterait un matériel adapté pour sortir le bois des parcelles.

Proposition d'offrir les branchages aux affouagistes qui seraient intéressés, en sachant que la priorité reste l'entretien et le nettoyage des parcelles.

Vote validant la proposition ci-dessus : 8 pour

Affouages :

- Un ajustement du programme est décidé :
 - o Parcelle 27 (combe aux larres) : son exploitation en affouage est reporté à l'année 2026/2027
 - o Priorité donnée aux frênes malades situés route de la carrière, ainsi qu'aux parcelles communales attenantes. Estimation : 212,24 stères
- Pour l'abattage des arbres présentant un risque de chute sur la route, un arrêté municipal sera pris afin de fermer la route en journée lors des opérations 'abattage. Une coordination avec les affouagistes sera assurée en amont de l'exploitation.
- Proposition :
 - o Maintien de la taxe d'affouage à 6€ le stère
 - o Garants de l'affouage : Laurent MASSON et Roger BRUN
 - o Information aux habitants vendredi 24/10/2025 avec date butoir d'inscription mardi 04/11/2025 inclus
 - o Tirage des lots avec les garants le samedi 08/11/2025 à 10h00 – salle de la mairie au 1er étage

Vote validant la proposition ci-dessus : 8 pour

III. **Projet éolien « Cœur du Jura » - partie présentée par Catherine GAUBERT**

Rappel de l'historique :

- Projet initié en 2018
- 1^{ère} convention de coopération signée en 07/2019. La commune de Chausseuans entre dans ce projet en 2020
- 2^{ème} convention de partenariat signée en 02/2023
- Pose et inauguration du mât de mesure en 10/2023
- Lancement des inventaires naturalistes début 2024 et de l'étude paysagère mi-2024
- Lancement de l'étude acoustique et ensemble durant le 2^{ème} semestre 2025

Tous les frais qui ont été engagés et qui seront engagés jusqu'au démarrage du parc éolien sont payés par les SEM. Elles se rembourseront après le démarrage du parc.

Implantation :

Au regard des couloirs de vent, de l'impact paysager et des contraintes imposées par l'Armée, l'implantation des éoliennes se fera la forêt communale de Poligny.

Leur construction est prévue à partir de 2028 avec une mise en exploitation fin 2029.

Besoin de la délibération du conseil pour la participation de la commune dans la société de projet qui doit être créée pour porter le projet et sa concrétisation.

Statuts de la société de projet :

- Dénomination : les MOLAVAUX – parc éolien collectif et citoyen
- Président : SEM ENR Citoyenne
- Capital de la SAS : 10 000€
- Apport de capital de Chausseuans : 100€ soit 1% du capital
- Instaure la mise en place d'un comité de direction et ils définissent le fonctionnement de la SAS

Les actionnaires sont les communes limitrophes au terrain d'implantation des éoliennes : Arbois, Barretaine, Besain, Chamole, Chausseuans, Le Fied, Molain, Plasne, Poligny, Pupillin, CCAPS, SEM ENR Citoyenne, SEM SIP ENR

Pactes d'actionnaires : le comité stratégique est l'organe de gouvernance. Dans ce comité se trouvent les communes actionnaires et les autres qui ont été présentes dès le début, soit 14 communes, la CCAPS et les 2 SEM.

Le comité de direction : les membres sont les actionnaires cités ci-dessus. Les communes non limitrophes parties prenantes dans ce projet seront invitées mais elles n'auront pas le droit de vote. Les sièges sont répartis comme suit : 1 Poligny ; 1 SEM ; 3 parmi les communes et la CCAPS.

Participation citoyenne : elle se fera par une cession des parts de la SEM au maximum 10% du capital et compte courant d'associés (CCA).

Répartition des retombées économiques : une réflexion a été menée pour que l'ensemble des communes bénéficient d'un versement d'argent. Conformément au cadre légal, Poligny et les communes limitrophes percevront plus que les autres communes. Ainsi, les communes limitrophes dont Chausseuans vont percevoir : une partie des loyers, de la prime de succès potentielle, des intérêts des CCA, des dividendes.

Vote validant le versement de 100€ afin d'entrer dans le capital de la société de projet : 8 pour

IV. **Elagage des tilleuls**

Il est nécessaire de procéder à l'élagage des tilleuls afin de dégager les fils téléphoniques et EDF, conformément à la responsabilité qui incombe à la commune en matière d'entretien et de sécurité des abords des réseaux.

Deux entreprises ont été sollicitées : l'entreprise Mickaël BOISSON à Tourmont et l'entreprise PAULIN. La première n'a pas souhaité réaliser de devis car la location de la nacelle coûtait trop chère.

Devis de l'entreprise PAULIN : 1980€ HT soit 2376€ TTC



Question de Roger BRUN : ne peut-on profiter de la venue de cette entreprise pour tailler le tilleul qui est à côté de la chapelle ?

Laurent MASSON va voir avec l'entreprise PAULIN pour ajouter la taille de ce tilleul qui n'est pas compris actuellement dans le devis.

La mairie va faire un courrier aux habitants pour les informer de la venue de l'entreprise PAULIN et leur laisser la possibilité de les contacter pour faire élaguer leurs arbres, à leur frais.

Vote validant le devis de l'entreprise PAULIN avec en plus, la taille du tilleul à côté de la chapelle : 8 pour

V. Adhésion à la mission mutualisée RGPD (Règlement Général sur le Protection des Données)

Le RGPD est une obligation légale : il s'agit d'une loi européenne qui protège les données personnelles des habitants.

Dans ce cadre, la commune doit :

- Protéger les données qu'elle recueille
- Informer les personnes sur l'usage de leurs données
- Tenir un registre des traitements

Proposition d'adhérer à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par me Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale du Jura et celui de Meurthe et Moselle avec désignation d'un délégué à la protection des données (DPD).

Le coût forfaitaire annuel est de 30€. Suite à l'adhésion, le centre de gestion fera un appui technique à distance auprès de la secrétaire de mairie.

Laurent MASSON va également voir avec l'employeur de Madame BAILLY, secrétaire de mairie, si une formation RGPD peut lui être proposée.

Vote validant l'adhésion présentée ci-dessus : 8 pour

Départ de Valentin TRESY à 19h43

VI. Travaux chaufferie

Lors du conseil municipal du 05/11/2024, il a été décidé :

- De ne pas retenir le SIDEC
- Retenir l'entreprise SALIN (chaudière granulé) et l'entreprise GIROD Jean-Pierre (remplacement de la fenêtre dans les combles) pour le montage du dossier de financement
 - o Montant total du projet : 25 6645.59€ HT soit 30 711.08€ TTC
 - o Subventions demandées : DETR : 30% soit 7699€ ; Département du Jura, montant maximum possible

En 2024, le devis de l'entreprise GIROD avait été validée.

Les aides obtenues :

- DETR (Etat) : 30 % du montant HT des travaux pour la chaudière soit 7 520€
- Département du Jura : 20% du montant HT de la totalité des travaux, soit 5 133€

Proposition de retenir le devis de l'entreprise SALIN pour la chaufferie, soit 25 048.49€ HT soit 30 082.19€ TTC.

Vote validant la proposition ci-dessus : 8 pour

VII. Points divers

Mise à jour du classement des voies communales :

Elle est à terminer

Cérémonie du 11 novembre :

11h au cimetière. La cérémonie sera suivie d'un temps convivial à la mairie

Dossier Eau - retour sur la rencontre avec Monsieur CORNIER du cabinet ANDRE :

Subventions : DETR ; pour avoir des subventions de l'agence de l'eau, il faut un schéma directeur.

Coût total des travaux (réseau et assainissement) : 139000€ + 13 000€ de maîtrise d'œuvre.

Possibilité de faire un emprunt sur 40 ans pour le réseau de distribution de l'eau.

Propositions :

- rappeler le cabinet ANDRE pour indiquer que ce dossier est mis en attente en raison des prochaines élections en mars 2026.
- voir avec le trésorier du centre des gestion pour les possibilités de financement, les prêts...

Nettoyage du captage de la source bas du village :

il a été réalisé

Nettoyage du réservoir du Château d'eau :

La même entreprise que d'habitude viendra.

Nettoyage du puit perdu :

il sera réalisé prochainement

Mise en place du cahier/livret de doléances proposé par Roger BRUN lors du précédent conseil

Débat sur l'intérêt ou non de ce cahier/livret et sur ses modalités d'utilisation.

Aucune décision ne sera prise par le présent conseil en raison des élections à venir. Les prochains conseillers élus reverront ou non ce point.

Secrétariat :

Le conseil est favorable à la proposition de Laurent MASSON pour le complément indemnitaire annuel.

Clôture de la séance à 20h15

